

Attention Autriche : les voies de secours deviennent obligatoires à partir du 1er janvier 2012

L'Automobile Club Association avertit d'une nouvelle réglementation applicable sur le territoire autrichien à partir du 1er janvier 2012.

Tous les conducteurs de véhicules légers, poids lourds, motocyclettes ou bus, empruntant autoroutes et voies rapides, devront en cas d'embouteillages annoncés ou en cours de formation, se positionner de manière à laisser une voie de secours, délimitée par marquage au sol et libre de tout véhicule, pour faciliter le passage des forces de l'ordre, des pompiers, des services de secours, et des dépanneurs.

Ces véhicules pourront ainsi intervenir jusqu'à 4 minutes plus vite et de manière plus sûre sur les lieux d'un accident, qu'en empruntant les bandes d'arrêt d'urgence. Les chances de survie des victimes peuvent ainsi être augmentées jusqu'à 40%.

Concrètement, tous les usagers de la route circulant sur la voie de gauche devront aussi rapidement que possible se placer sur la voie la plus à gauche. Les usagers de la route empruntant la voie de droite devront serrer au maximum leur droite. Les bandes d'arrêt d'urgence pourront si besoin être neutralisées et empruntées par les usagers de la route.

Dans les situations de chaussées multiples, les véhicules sur la voie de gauche devront serrer leur gauche, tous les autres devant se rabattre à droite.

Chaussée à 2 voies



Chaussée à plus de 2 voies



Attention : L'Automobile Club Association souligne que la gêne des véhicules prioritaires ainsi que le refus d'intégrer la voie de secours sont sévèrement réprimés, la peine d'amende encourue pouvant aller jusqu'à 2180 euros !